

Département du Puy de Dôme

**MAIRIE
de
SAINT-ROMAIN
63660**

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 31 juillet à 11 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 19 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 19 juillet 2023

Nombre de membres en service : 10

Nombre de membres présents : 5

Présents : Bernard BATISSON, Marie-Thérèse MARTIN, Alain CHARLET, Andrée SARAGOSA, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS.

Absente excusée : Claude ARTAUD, Cathy RAGE, Delphine RAGE, Michel SIMAND, Julien FOUGEROUSE.

Procurations : Claude ARTAUD pour M-T MARTIN.

Céline Ayroulet, secrétaire de mairie, est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Attribution du marché de voirie- programme 2023.

La séance du conseil municipal est ouverte à 11h.

Mr Bernard BATISSON vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Attribution du marché de voirie- programme 2023.

Les travaux de voiries communales pour 2023 ont fait l'objet d'un dépôt de marché à procédure adaptée le 12 juin 2023 sur la plateforme AWS, le maître d'œuvre est l'ADIT d'Ambert (Mr Fraisse), la clôture du dépôt des dossiers a eu lieu le 12 juillet à 12h. Trois entreprises ont postulé, Dauphin TP, Eurovia, Colas.

Les plis ont été ouvert le 19 juillet à 10h.

Mr le Maire présente les 3 dossiers, les critères du jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations : 60%
- Valeur technique : 40%

- **Dauphin TP :**

Tranche ferme : 51 565.90 € HT

Tranche optionnelle : 8 798.50 € HT

- **Eurovia :**

Tranche ferme : 41 524 € HT

Tranche optionnelle : 7 632 € HT

- **Colas :**

Tranche ferme : 50 181 € HT

Tranche optionnelle : 9 238 € HT

L'ADIT a procédé à l'analyse des offres et a noté les entreprises selon les critères du marché :

- Dauphin TP : 79.90/100
- Eurovia : 93/100
- Colas : 76.60/100

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'octroyer le marché à l'entreprise Eurovia.
- D'autoriser le Maire à signer les marchés avec l'entreprise ci-dessus ainsi que toutes les pièces utiles à son règlement et notamment en cas de besoin tout acte nécessaire à la bonne exécution des travaux restant dans le cadre de son objet initial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Maire
Bernard BATISSON



La secrétaire de séance
Céline AYROULET

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Céline Ayroulet, is written below the text.